

Accompagnement scolaire à Fontaine-Écu - Poursuite des activités - Demandes de subventions au Fonds d'Action Sociale et à la Caisse d'Allocations Familiales - Réaffectation

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis plus de 10 ans, l'Association pour l'Aide Scolaire (APAS), assurait l'organisation d'activités d'accompagnement scolaire pour les enfants de la cité de Fontaine-Écu.

Ce dispositif a été soutenu par la Ville de Besançon, la Caisse d'Allocations Familiales et le Fonds d'Action Sociale.

A l'automne 1993, l'association a décidé de cesser ces activités.

Afin de continuer l'intervention auprès des élèves et en accord avec l'Association pour l'Aide Scolaire, la Maison Pour Tous de Montrapon a été sollicitée pour reprendre l'organisation des activités.

Le financement pour l'année scolaire 1993/1994 sera assuré d'une part par l'encaissement sur le budget de la Ville des subventions réservées à l'opération (FAS et CAF) et d'autre part par un crédit Ville.

Le Conseil Municipal est invité à statuer et en cas d'accord :

- à autoriser M. le Maire à solliciter le Fonds d'Action Sociale pour attribuer à la Ville, délégation Animation-Maison Pour Tous de Montrapon, la subvention de 37 500 F prévue initialement pour l'APAS,

- à solliciter auprès de la CAF le versement de la subvention de 20 000 F,

- à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès réception des sommes, les crédits correspondants, soit 57 500 F, en recettes au chapitre 945.90/7379.47032 et en dépenses au chapitre 945.90/645.47032,

- à transférer la somme de 22 500 F correspondant à la part Ville inscrite au BP1994 du chapitre 945.90/657.47030 au chapitre 945.90/645.47032.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, c'est une opération dont on a eu à discuter à plusieurs reprises devant le Conseil Municipal et dont je crois, chacun reconnaît l'intérêt. J'observe qu'avec le transfert à la Maison Pour Tous de Montrapon de ces activités de soutien scolaire, on devrait légitimement aujourd'hui s'interroger sur sinon la généralisation, du moins l'extension de ce type d'actions à d'autres maisons de quartier ou maisons pour tous et à d'autres quartiers où le soutien scolaire devrait être intensifié. Je souhaiterais que vous puissiez nous proposer dans ce domaine, dans la perspective du budget pour 1995 et en se basant sur l'expérience acquise sur Montrapon, des propositions dans ce domaine, que nous attendons et que nous souhaitons.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur VIALATTE. C'est noté. C'est l'APAS qui est chargée de cet accompagnement scolaire mais le soutien scolaire existe dans la plupart des quartiers.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission Animation Socio-Culturelle et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.